



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Le Ministre

Luxembourg, le 18 juin 2014

Objet : Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Monsieur le Commissaire,

Les négociations commerciales transatlantiques suscitent actuellement de nombreuses interrogations et questionnements dans l'opinion publique européenne. Le Luxembourg estime que ces négociations ont le potentiel de donner naissance à une zone commerciale ambitieuse sur base de valeurs et standards élevés communs. Le Parlement luxembourgeois a eu l'occasion d'en débattre publiquement une première fois le 17 mars 2014. Je présiderai une réunion interministérielle à ce sujet à la fin du mois, réunion qui sera suivie d'une rencontre avec des ONG critiques à l'égard de ces négociations. Enfin, une consultation publique aura lieu le 11 juillet dans notre Chambre des Députés.

Comme vous le voyez, le gouvernement du Grand-Duché est engagé dans un large dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. Nous nous félicitons dans ce contexte des nombreux séminaires, rencontres, positions ou encore analyses d'impact qui ont déjà été coordonnés par vos services : ces efforts de communication sont louables et nous vous appelons à les poursuivre et développer encore davantage dans les mois à venir.

Le Luxembourg regrette dans ce contexte qu'aucun accord n'ait à ce stade pu être trouvé pour déclassifier le mandat de négociation. Etant donné les circonstances exceptionnelles de cet accord et le débat public actuel, une publication des directives de négociation nous paraît nécessaire pour contribuer à instaurer un dialogue dans la transparence et un climat de confiance ; nous continuerons à œuvrer dans ce sens et savons pouvoir compter sur votre soutien.

Permettez-moi également, Monsieur le Commissaire, de vous faire part de certains points particulièrement sensibles, qui inquiètent notre société civile et dont nous partageons la teneur.

Le Luxembourg s'est dès le début dit réticent à l'inclusion du règlement des différends investisseurs-Etat dans l'accord. Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, un tel système nous paraît obsolète dans un accord avec un pays partenaire de l'OCDE et ne fait qu'augmenter les craintes exprimées par la société civile. Les systèmes judiciaires existants nous semblent suffisants pour régler les différends entre opérateurs privés et autorités publiques.

En ce qui concerne l'agriculture, notre position est connue et reflète les lignes rouges que vous avez-vous-même énoncées à plusieurs reprises : le TTIP ne changera en rien notre législation interne, notamment sur les OGM ou le bœuf aux hormones, dont le spectre ne cesse de hanter les discussions de notre opinion publique. Le développement durable doit être un pilier horizontal de cet accord et dans le secteur agricole, comme dans d'autres, le respect de nos normes sociales et environnementales doit être donné. La protection des consommateurs doit sortir renforcée d'un tel accord qui s'inscrira dans notre politique plus globale en matière d'environnement, d'énergie et de climat.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire l'expression de ma parfaite considération.



Jean Asselborn

Ministre des Affaires étrangères et européennes

Son Excellence
Monsieur Karel De Gucht
Commissaire européen au Commerce

10-10-2013

10-10-2013

10-10-2013

10-10-2013